



Bloctel se moque de nous

Par Ras le bol

Bonjour,

Je suis un particulier et vis en France.

J'ai un téléphone fixe

Je suis inscrit sur le site Bloctel depuis presque 3 ans contre le démarchage téléphonique.

Bloctel se moque carrément de moi, comme des milliers de Français car même étant inscrit sur leur site,

je reçois toutes les semaines depuis plus de 3 ans sans interruption des appels intempestifs non désirés, de prospecteurs/faux prospecteurs, escrocs, escrocs téléphonant de l'étranger et j'en ai ras le bol.

Je fais des réclamations de tous ces appels à Bloctel mais ils ne font rien ! Ils ne les dénoncent pas à la DGCCRF et je continue d'être harcelé toujours plus chaque semaine !

Je viens de lire dans le magazine Que Choisir no577 que grâce à UFC-Que Choisir, un texte a été adopté à l'assemblée nationale, voici ce qu'il dit :

" le texte adopté à l'assemblée nationale prévoit que les inscrits à Bloctel ne pourront être sollicités par téléphone que pour des propositions en lien direct avec l'objet d'un contrat en cours "

"dès lors qu'un consommateur a manifesté son désir de ne plus démarcher en s'inscrivant sur Bloctel, celui-ci ne doit plus pouvoir à l'exception des sollicitations ayant un rapport direct avec l'objet d'un contrat en cours."

-Or je suis démarché abusivement, dérangé chaque semaine par des appels intempestifs de prospecteurs/faux prospecteurs alors que je n'ai bien sûr aucun contrat en cours de quoi que ce soit avec aucune société ni personne !!!!

Bloctel ne font donc pas du tout leur travail depuis cette loi !!!!

Je voudrais contacter Bloctel pour leur citer ce texte de loi qui a été adopté et que je viens de citer ci-dessus, mais étant novice je n'arrive pas à trouver ce nouvel article :(

C'est à dire que tombe sur ce document en pdf :

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/1448/AN/38.pdf>

mais je n'arrive pas à trouver la page internet de la loi qui cite dans le texte:

" à l'exception des sollicitations ayant un rapport direct avec l'objet d'un contrat en cours. "

Je m'excuse si je m'exprime mal. Si vous pouvez arriver à trouver l'article de loi citant cette phrase exacte, merci d'avance pour votre aide

Par Ras le bol

Je précise que :

-Je ne donne jamais mon numéro de tél fixe quand je signe un bon de commande, mais seulement mon numéro de téléphone portable si obligatoire seulement, donc je ne peux être démarché sur mon tél fixe.

-Les prospecteurs qui me téléphonent me demandent par exemple si je suis satisfait de ma mutuelle,de mon assurance,me demandent mon moyen de chauffage actuel,ou si je suis propriétaire,me demandent si j'ai fais des travaux d'isolation,ou essaient de me vendre des fenetres,ou se font passer pour enedis,e.d.f,etc,ce sont des arnaqueurs!

Et je précise encore que je n'ai aucun contrats ni abonnements avec ceux que je cite ci-dessus!!!

-Et souvent ces prospecteurs/faux prospecteurs,quand je décroche,ils ne parlent pas,c'est le silence total,ou parfois j'entend beaucoup de voix en fond,et au bout d'un moment ils me raccrochent au nez.Parfois en attendant un moment,la personne se met a parler mais ne se présente pas,ne s'identifie pas! J'arrive a savoir parfois pour quelles raisons elles me téléphonent dont j'ai indiqué ci-dessus.

-Tous ces prospecteurs/faux prospecteurs qui me téléphonent n'ont pas adressé leurs fichiers de prospection à OPPOSETEL !!!!

Donc ce sont des hors la loi ou des arnaqueurs ! Et l'état ne fait aucune loi pour empecher cela!!!

Ils pourraient créer un organisme qui récolterait tous les numéros de téléphones de ces démarcheurs/faux démarcheurs dénoncés par les milliers de français comme moi,et enquêter sur ces numéros,localiser ces gens-la et les faire condamner à de très fortes amendes ou même des peines de prison!